

Lors du vote du compte administratif			
Nombre de membres en exercice		14	
Nombre de membres présents		13	
Nombre de suffrages exprimés		13	
Votes	Contre	0	Pour 13

BUCQUOY
SERVICE ASSAINISSEMENT
03/04/2023
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 SUR LE COMPTE DE GESTION
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats			
Nombre de membres en exercice		14	
Nombre de membres présents		13	
Nombre de suffrages exprimés		13	
Votes	Contre	0	Pour 13

Date de la convocation... *25 Mars 2023*

Séance du *03/04/23* à *18h* heures *20*

L'assemblée réunie sous la présidence (1) de M. *N. Humbert*, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. *M. Barbier* après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		52 929,88 €
Part affectée à investiss		24 839,11 €
Opérations de l'exercice	64 567,54 €	89 392,79 €
Totaux	64 567,54 €	117 483,56 €
Résultat de clôture		52 916,02 €

Besoin de financement
 Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES
 Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement
 Excédent total de financement

INVESTISSEMENT	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
24 839,11 €	
29 724,82 €	62 469,71 €
54 563,93 €	62 469,71 €
	7 905,78 €

7 905,78 € au compte 001

7 905,78 €

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
24 839,11 €	52 929,88 €
0,00 €	24 839,11 €
94 292,36 €	151 862,50 €
119 131,47 €	179 953,27 €
	60 821,80 €

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
52 916,02 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations les membres présents

Pour expédition conforme,
 Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),



Délibération
n° 25/2023

1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 2) En fonction des données communiquées par le comptable